

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 26

Pouvoir : 3

Date de la convocation :
16 mars 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt mars à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER a désigné comme secrétaires de séance Chantal FATTIER et Diane UBINA.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Sacha PACAUD, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSEON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Richard MILON à Nelly MONNOT, Déborah ANTUNES à Florence PLISSONNIER, Didier BERNARD à Pierre COLIN.

Objet : Fixation du nombre des Adjointes au Maire

Exposé :

Le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article L. 2122-2 du CGCT, le nombre des Adjointes au Maire ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Il précise que ce nombre doit être fixé avant de procéder à leur élection.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 2122-10,
Vu les résultats de l'élection du Maire lors de la présente séance d'installation du Conseil municipal.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE à 6 le nombre d'Adjointes pour la commune de Saint-Rémy pour toute la durée du mandat.

Vote : POUR 23, ABSTENTION 6 (D. BERNARD, D. UBINA, P. COLIN, D. DEVOS, E. BERGUIGA, L. HUDELEY)

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

